

DÉPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE BUSSY en OTHE

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibé- ration	Qui ont pris part au vote
15	15	11	15

Séance du 10 septembre

L'an deux mil vingt-six, le 10 septembre

Date de convocation : 04 septembre 2026

Date d'affichage : 04 septembre 2026

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Evelyne TRESCARTES, Maire.

Les membres du Conseil Municipal présents : C. COUPLET – C. TAHALY – C. GUILLAUME - A. VEDOVATI – M. REVEILLE – C. RATIVEAU – R. GUILLIN – E. BARRE – I. LEPRUN – A. BRONISEL

Absents ayant donné pouvoir : C. BRONISEL à C. COUPLET, M. BOURDIGUEL à E. TRESCARTES, M. MOJAISKY à R. GUILLIN, M. FRERY à C. GUILLAUME

Secrétaire : A. VEDOVATI

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3 SUR LE BUDGET COMMUNE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-11 et L.2121-29,

Considérant que le conseil municipal a voté le budget 2026 sur des bases prévisionnelles, à mesure de son exécution, il apparaît nécessaire de procéder à des ajustements.

Section d'investissement**Dépenses**

Chapitre 041 compte 2152 : + 30.000,00 €

Chapitre 041 compte 2158 : + 20.000,00 €

Compte 458110 : + 7.000,00 €

Recettes

Chapitre 041 compte 238 : + 50.000,00 €

Compte 458210 : + 7.000,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Mme le Maire à procéder aux modifications budgétaires ci-

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au registre les

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le

ID : 089-218900595-20260910-2026_59-DE

S²LOW

Le Secrétaire de séance
André VEDOVATI



Le Maire
Evelyne TRESCARTES

